



Besoin ponctuel sur Tours : Transfert adresse Sté auto entrepreneur

Par **fbe66_37**, le **22/06/2024** à **00:48**

j'ai entamé il ya 4 mois un transfert d'adresse de moi physiquement et donc de mon entreprise (auto entrepreneur) qui était domicilié à mon adresse personnelle.

Je suis physiquement sur Tours, et souhaite domicilié (siège et établissement) sur Paris (vai un service de domiciliation).

J'ai physiquement déménagé depuis Septembre 2023. J'ai effectué un changement d'adresse via le Guichet Unique en Février 2024 . 4 mois après j'apprends que la procédure n'était pas correcte. Ils sont transféré l'établissement mais pas le siège social).

Mon SIRET n'a donc pas été changé.

Comment me "dépatouiller" de cette situation..

Merci à tous

Franck B.

Par **Marck.ESP**, le **22/06/2024** à **07:20**

Bienvenue sur LegaVox

Vous devez remplir le formulaire de modification d'entreprise correspondant à votre statut juridique (pour une entreprise individuelle : formulaire P2-P4) et déclarer le changement d'adresse auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, URSSAF, etc.).

Le CFE se chargera de transmettre l'information aux organismes concernés (INSEE, services fiscaux, etc.).